

| EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | | | |
|---|-----------|-------------------------|-----------|
| Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines | | | |
| Nombre de délégués en exercice | 31 | Absents représentés : | 6 |
| Présents | 24 | Absent non représenté : | 1 |
| VOTANTS | | | 30 |

L'an deux mil quatorze, le 20 Mai à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 20 Mai 2014, après convocation légale reçue le 14 Mai 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. François PANTAGENE), M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Nadia MARTINEZ, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE).

Etait Absent non représenté :

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Yannick LIBOUREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Désignation de représentant de la Communauté de Communes Les
Sorgues du Comtat au sein du Conseil d'Administration de l'Agence
d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse**

Monsieur Christian GROS, Président, explique à l'assemblée que par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil Communautaire a délibéré pour désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse AURAV.

L'article 16 : « Conseil d'Administration : Composition » des statuts de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse prévoit que la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat soit représentée par 1 membre au Conseil d'administration.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 03.08.2014.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Il convient donc de désigner un conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'AURAV.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Christian GROS Titulaire et Monsieur Michel TERRISSE, suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

